

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 18 mai 2026

Présents : M GILLES (Président), Mme GUEGAN, Mr CHAUMARD ; Mme NICOLAS

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

A l'attention de tous les clubs

Les classements définitifs ne paraîtront pas avant que la commission soit informée des diverses pénalités (disciplines – éducateurs etc...).

A priori pas avant la fin du mois de mai.

SECTEUR COUPE

Finales :

- Coupe Espérance : FC. ST. Rémy 1 – ARC. Cavaillon 0
- Coupe Roumagoux : SO. Mornas vainqueur aux tirs au but
- Coupe Ulysse Fabre : AS. Camaret vainqueur aux tirs au but
- Coupe Grand Vaucluse : Finale le 23/05 à Camaret entre : Le Pontet Vedene – FC. Avignon

